



, j'ai eu un accident

Par **Cybelle**, le **25/01/2020** à **22:30**

J'ai eu un accident de voiture un automobiliste ma rentré dans la voiture il est à 100 % en tort j'ai un témoin qui as même rempli mes papiers ma voiture n'est plus cotée elle est de 2001 en très bon état j'en ai pour 1600 € de ma poche personnellement l'assurance me rembourse de 1700 € est-ce que je peux demander d'être dédommager d'une certaine partie par l'automobiliste qui m'a provoqué cette accident merci beaucoup de me répondre

Ma voiture dans un garage Renault je suis personnel Renault l'expert qui est passé a décidé qu'il fallait un essieu neuf à l'arrière après avoir attendu plus d'un mois le garagiste me dit en attendant de trouver une pièce je me suis renseignée il ne s'en fabrique plus il y en a plus dans aucun endroit la loi m'autorise à mettre un essieu d'occasion il a fallu plus d'un mois pour en arriver là ça m'est accordé parce que le patron est passé il a donné l'accord je suis retourné au garage lundi maintenant on attend l'aile il m'a dit que l'expert était venu il revient le 26 il veut contrôler l'essieu avant le fait que j'ai tenu tête je pense qu'il va vraiment m'ennuyer je ne sais pas du tout je m'en vais dans les factures est-ce qu'il a le droit de me bloquer ma voiture je vous remercie

Par **Chaber**, le **26/01/2020** à **10:01**

bonjour

[quote]

j'en ai pour 1600 € de ma poche personnellement l'assurance me rembourse de 1700 € est-ce que je peux demander d'être dédommager d'une certaine partie par l'automobiliste qui m'a provoqué cette accident merci beaucoup de me répondre[/quote]

Il ne fait pas rêver. A maintes reprises la Cour de Cassation a confirmé que la victime a droit à réparatons dans la limite de la valeur de remplacement du véhicule au jour du sinistre. Au delà les frais restent à sa charge

[quote]

il veut contrôler l'essieu avant le fait que j'ai tenu tête je pense qu'il va vraiment m'ennuyer je ne sais pas du tout je m'en vais dans les factures est-ce qu'il a le droit de me bloquer ma voiture[/quote]

Votre voiture a été déclarée en VEI auprès de la préfecture. Seul l'accord de l'expert peut débloquent cette opposition sous réserve que les réparations soient conformes

Par **Cybelle**, le **26/01/2020** à **10:15**

Je vous remercie ça m'a rendu service merci beaucoup

Par **Visiteur**, le **26/01/2020** à **11:36**

 Bonjour

Vous ne pouviez avoir mieux... reco chaber